

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Raccordement des eaux usées de Saint Prest au réseau de Chartres-Métropole et extension du réseau d'assainissement collectif de la commune

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chartres Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GORGES, Jean Pierre, Président de Chartres Métropole

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 3 1 8 1 0 0 0 3 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17	Dispositif de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement: - d'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 5% du débit du cours d'eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- La pose d'un poste de refoulement sur la parcelle de la STEP de Saint Prest qui collectera l'ensemble des effluents de la commune de Saint Prest. Les effluents seront ensuite refoulés vers le réseau d'assainissement de Chartres Métropole, à Champhol- débit 50 m3/h
- La pose de la conduite de refoulement entre Saint Prest et le réseau de Champhol - soit 3km de canalisation DN150mm
- La démolition de la station d'épuration de la commune de Saint Prest

L'extension du réseau assainissement collectif sera réalisée sur l'avenue de la gare à partir de la rue basse Villette jusqu'à la voie ferrée, sur la rue Jules Amiot et la rue Fontaine Bouillant.

- soit 960ml de canalisation de collecte gravitaire DN200mm
- création de 55 branchements assainissement collectif (55 habitations actuellement en ANC)

Le remplacement de la canalisation eau potable en tranchée commune de la canalisation de refoulement assainissement - DN100 - 2km

4.2 Objectifs du projet

La station d'épuration de la commune de Saint Prest est dimensionnée pour 800 EH pour actuellement 1 000 EH raccordés. La station est donc en surcharge. La station d'épuration est obsolète et a un impact négatif sur l'environnement.

Ainsi il a été décidé de raccorder les effluents de Saint Prest à la station d'épuration de Chartres Métropole. L'objectif étant d'améliorer la qualité du rejet et de limiter l'impact sur la qualité de l'Eure.

La démolition de la station d'épuration existante sur la commune de Saint Prest aura un impact positif étant donné qu'elle est actuellement située en zone de PPRI.

En parallèle de ces travaux, le projet prévoit la création de l'assainissement collectif, conformément au zonage assainissement de la commune, sur le secteur de l'avenue de la gare à Saint Prest et le remplacement de la canalisation eau potable sur le bourg de Saint Prest en tranchée commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des investigations hydrogéologiques ont été menées sur la parcelle du futur poste de refoulement. La perméabilité des sols a été évaluée à 3.10^{-3} m³/s.

Le poste aura une profondeur de 6 mètres. Or, le niveau de nappe alluviale a été relevé à des profondeurs entre 1.65 et 1.15m. Le génie civil du poste se fera par havage pour limiter les épuisements de sol au cours des travaux. Il s'agit de construire les voiles de l'ouvrage en béton armé au-dessus du niveau du TN. Les parois en béton armé descendent ensuite par excavation des terres à l'intérieur et sous leur propre poids sur la profondeur du bassin. Il suffit ensuite de réaliser le radier de l'ouvrage. L'ouvrage ayant un diamètre intérieur de 2 mètres, le débit d'épuisement des fouilles pour la réalisation de cet ouvrage est estimé à 67m³/h. Les eaux d'exhaure passeront par une lagune de décantation avant rejet au cours d'eau rejoignant l'Eure.

La pose de la canalisation de collecte des eaux usées avenue de la gare, au vu de sa profondeur (2.13m/TN) nécessitera un épuisement de sol dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau (l'Eure). Le débit maximal est estimé à 450 m³/h. Notons que le débit QMNA5 de l'Eure est estimé à 0.88m³/s.

Le dispositif prévoit la mise en place de puits de pompage (provisoire en phase chantier) de diamètre 1000mm et de profondeur 3m atteignant une cote d'environ 113.50 m NGF. Trois puits espacés de 15 mètres seront disposés à l'avancement. Le projet prévoit la mise en place d'un dispositif de prétraitement des eaux d'exhaure. Les eaux pompées seront envoyées dans une lagune de décantation réalisée par une géomembrane avant d'être rejetées dans le milieu naturel (l'Eure). 2 lagunes sont prévues. En termes de débit, l'impact sur le cours d'eau sera très limité puisque les eaux d'accompagnement du cours d'eau seront réinjectées dans celui-ci. La qualité des eaux sera équivalente étant donné que les fines, générées lors de l'épuisement des sols seront piégées dans les lagunes de décantation. Les travaux dureront 2 mois et seront réalisés en période estivale. Notons qu'un système de surveillance des eaux en sortie de lagune sera réalisé afin de mesurer la turbidité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pompage des eaux d'accompagnement de la nappe n'est prévu que dans le cadre de la réalisation des travaux. Suite à la mise en service des installations, cette opération sera terminée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation temporaire dans le cadre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit d'épuisement des sols	450 m3/h
Débit de référence de l'Eure : QMNA5 d'après l'arrêté 2014044-0002 relatif au rejet du système d'assainissement de Chartres Métropole	0.88 m3/s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint Prest
(département d'Eure et Loir)
Localisation rejets des lagunes
d'épuisement des sols (lambert 93):
XA : 591691.11m
YA: 6822276.03m
XB: 591222.59m
YB: 6821667.34m
XC: 590927.11m
YC: 6821491.96m

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° ' " Lat. ° ' " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " _

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Eure de Lèves à Jouy prescrit au niveau du secteur d'études en juillet 2003 NPHE : 116,20mNGF
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Nappe de Beauce ZRE Nappe du Cénomaniien ZRE Nappe de l'Albien et du Néocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le projet se situe à une distance de 460 mètres d'un site Natura 2000 - Directive Habitats (Cf. Annexe 6) : Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents - FR2400552
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Moulin de la roche et ses abords - 930ml Vallée de l'Eure 1

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Epuisement des fonds de fouilles - nappe alluviale d'accompagnement de l'Eure Rejet dans l'Eure avec prétraitement préalable des eaux en lagunes de décantation Débit maximal du rejet : 450m ³ /h Débit de référence de l'Eure retenu : 0.88 m ³ /s
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vu la profondeur des puits d'épuisement de sol - 3 mètres - le projet n'interfère qu'avec la nappe alluviale
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation de l'Eure Aléa retrait gonflement des argiles : risques faibles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, pas de projet identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la mise en place de lagunes de décantation entre les points d'épuisement des sols et le rejet dans l'Eure. Elles permettront de tamponner le débit d'exhaure et de limiter le rejet de matières en suspension au milieu naturel.

3 lagunes de décantation sont prévus pour l'ensemble du projet. Les lagunes et les rejets associés ne fonctionneront jamais en simultané. Le fonctionnement est prévu à l'avancement des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente un impact positif sur l'environnement. Il prévoit de supprimer la station d'épuration de Saint Prest, dont le rejet au milieu naturel n'est pas satisfaisant et de transférer les effluents générés par la commune sur le réseau d'assainissement de Chartres Métropole. Le projet prévoit également de réaliser l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la commune, conformément au zonage assainissement. L'impact sur le milieu naturel est positif puisqu'il prévoit de raccorder 55 habitations actuellement en assainissement autonome souvent non conformes sur ce secteur.

L'épuisement de sol nécessaire à la réalisation de ces travaux n'aura un impact que très limité car il induira l'épuisement de la nappe d'accompagnement de l'Eure et le rejet des eaux au cours d'eau avec au préalable un système de décantation des eaux par lagunage pour abattre les fines éventuellement générés par ce système.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire : Reportage photographique du tracé de la conduite de transfert

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHARTRES

le,

27/12/18

Signature



**Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Services Urbains & Environnementaux
Louis SEMBLAT**

